



OBSERVATOIRE DE LA NON-PROLIFÉRATION

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL....2	Le Pakistan, Etat nucléaire « normal » ?
Union européenne..3	<i>Par Bruno Tertrais, Maître de recherche, FRS</i>
PAYS.....4	<p>Lors de sa visite à la Fondation pour la recherche stratégique le 17 avril dernier, le général Khalid Kidwai, ancien directeur de la <i>Strategic Plans Division</i> et désormais Conseiller de la <i>National Command Authority</i> (NCA), a une fois de plus plaidé en faveur d'un traitement égalitaire de l'Inde et du Pakistan, notamment dans le cadre du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG).</p> <p>Est-il possible de considérer le Pakistan comme un Etat nucléaire « normal », selon l'expression utilisée par Mark Fitzpatrick (IISS) dans son <i>Adelphi Paper</i> de 2014 consacré à la politique nucléaire du pays ?</p> <p>Cette expression n'a en fait guère de sens. La notion d'Etat nucléaire « normal » se heurte d'abord à l'inévitable différence de statut qui existe entre puissances nucléaires et Etats non-nucléaires au sens du TNP. Par ailleurs, l'exemption accordée à l'Inde dans le cadre du NSG est une exception plutôt qu'une normalisation.</p> <p>Il convient en revanche, <i>ceteris paribus</i>, de ne pas exagérer la singularité pakistanaise. Faits et témoignages concordent pour mettre en valeur les progrès effectués par Islamabad depuis dix ans en termes de contrôle des armes, des matières et des exportations, ainsi que de sûreté nucléaire.</p> <p>Faut-il alors stigmatiser le Pakistan pour le développement de son arsenal nucléaire de théâtre ? A en croire le général Kidwai, s'exprimant à la FRS, c'est ce qui justifierait le développement considérable des capacités de production de plutonium militaire par le pays. (Il n'est pas illégitime d'envisager d'autres raisons, au moins complémentaires.) Pour autant, le discours officiel pakistanais reste, sur ce point, exclusivement dans une logique de dissuasion. Sans compter que les dilemmes du C2 sur le théâtre semblent bien assimilés par les responsables pakistanais... et que le général, qui était en formation aux Etats-Unis à la fin des années 1970, semble avoir appris les leçons de la dissuasion sur le théâtre Est-Ouest. Rappelons par ailleurs que l'Inde développe elle aussi ses propres capacités nucléaires de théâtre... Quid de la transparence ? Sur ce point, Islamabad fait davantage que l'Inde. Car la transparence n'est pas seulement – et même, à notre sens, pas principalement – une question de chiffres. La politique et la doctrine nucléaires, les capacités et les programmes, ont fait l'objet, depuis 2001, de multiples briefings et entretiens privés avec des responsables et analystes américains et européens de la part de la SPD. Et les communiqués faits à l'issue des réunions de la NCA, pour qui veut bien s'y référer, sont souvent riches d'informations. S'y ajoutent désormais les interventions publiques ou semi-publiques (l'intervention à la FRS était « <i>on the record</i> ») du général Kidwai, auquel semble conféré le rôle « d'ambassadeur du programme nucléaire pakistanais ».</p> <p>En revanche, le refus d'envisager tout moratoire sur la production des matières fissiles à des fins explosives, et tout traité ne prenant pas en compte les stocks existants, reste une singularité pakistanaise (nonobstant une complicité chinoise). Ce devrait être à notre sens le motif principal, sinon exclusif, d'un traitement différencié de ce pays.</p> <p>Par ailleurs, il n'en reste pas moins – mais il s'agit d'un jugement stratégique – que le principal risque (en termes relatifs) d'emploi de l'arme nucléaire aujourd'hui est celui d'un usage délibéré par le Pakistan.</p>
Nucléaire.....4	
Vecteurs.....5	
Chimique.....6	
Biologique.....6	
CRISES & TRAFICS....7	
MISCELLANEEES.....7	
PUBLICATIONS.....8	
SEMINAIRES.....9	
Agenda.....9	

MULTILATERAL

Les enjeux de la 9e conférence d'examen du TNP

Les conférences d'examen du TNP, rendez-vous quinquennaux, entretiennent la légende selon laquelle un succès obtenu lors d'une conférence est nécessairement suivi d'un échec à la suivante. Après la réussite de l'édition 2010, la conférence de 2015 véhicule donc peu d'espoir, mais cette malédiction n'est qu'une cause minime de ce pessimisme. En effet, la conférence va s'ouvrir dans un contexte particulièrement troublé cette année. D'une part, les crises observées ces derniers mois, notamment en Europe suite à l'annexion de la Crimée par la Russie, au Moyen-Orient avec la montée en puissance de Daesh et en Asie avec les provocations nord-coréennes et les tensions qui se poursuivent entre l'Inde et le Pakistan nuisent à l'instauration d'un climat de confiance propice à toute discussion sur la maîtrise des armements. D'autre part et concernant les sujets de fond du TNP, l'objectif de la communauté internationale de résoudre la crise iranienne d'ici l'été 2015 ne suffit pas à compenser les divergences entre Etats sur les questions de désarmement et de non-prolifération et surtout les déceptions liées à l'impossibilité d'organiser une conférence sur une ZEADM au Moyen-Orient pendant le cycle d'examen, divergences qui ont été visibles lors des comités préparatoires de ce cycle d'examen.

Si les observateurs redoutent une issue défavorable pour cette rencontre, celle-ci n'en préserve pas moins un réel intérêt du fait des enjeux importants qui risquent d'y être évoqués. En premier lieu, les Etats devront s'accorder sur la démarche à adopter par rapport au plan d'action adopté en 2010. En effet, si pour de nombreux Etats, il s'agit de le préserver en actualisant certaines de ses mesures, d'autres souhaiteront probablement ajouter de nouvelles actions ou prévoir des délais contraignants pour les mesures validées en 2010 et non réalisées à ce jour. Enfin, certains pourraient être tentés de le remettre en cause en raison de leur insatisfaction quant à sa mise en œuvre.

Le premier pilier, consacré au désarmement, risque de concentrer une partie importante de cette frustration. En effet, comme observé lors des comités préparatoires, de nombreux Etats, en particulier au sein des non-alignés, regrettent la lenteur du processus de désarmement et exigent des réductions plus drastiques des arsenaux nucléaires voire une élimination complète des stocks dans un futur proche. Ces revendications ont été à l'origine de l'initiative sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, qui a conduit à l'organisation de trois conférences internationales et a offert une visibilité à ceux qui militent pour l'adoption d'une convention interdisant les armes nucléaires. La prise en compte de ce processus concurrent par la conférence d'examen sera un des points les plus sensibles puisque les membres du P5 lui reprochent son approche stigmatisante et son refus de considérer leurs exigences de sécurité légitimes.

Ce désaccord risque de polariser les débats et de masquer les progrès réels qui ont été accomplis sur ce pilier entre 2010 et 2015 avec le traité New Start, les efforts de certains membres du P5 en matière de transparence et de vérification, la proposition française d'un projet pour un Traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires mais aussi d'empêcher la tenue d'une discussion réaliste sur les obstacles au désarmement sur le cycle écoulé. À ce sujet, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France devront décider de l'importance qu'ils accordent à préserver une solidarité entre eux mais également avec le reste du P5, à savoir la Russie et la Chine. En effet, ces deux Etats répondent avec tiédeur voire réticence aux exigences de transparence contenues dans le plan d'action. Au niveau doctrinal, les déclarations russes récentes et les provocations nucléaires à l'égard de l'OTAN vont à l'encontre des engagements pris pour diminuer le poids du nucléaire dans les doctrines militaires des Etats dotés. Enfin pour ce qui est des capacités, la Chine semble davantage en position de développer son arsenal que de le réduire, point qui est cependant difficile à démontrer du fait de son manque de transparence. Il sera donc révélateur d'observer si les quelques initiatives communes réalisées pendant le cycle d'examen (glossaire, format commun pour les rapports annuels, participation à l'OTICE...) seront suffisantes pour préserver une unité au sein du P5, unité qui semble de moins en moins constructive.

Le deuxième pilier, consacré à la non-prolifération, ne sera probablement pas impacté fondamentalement par les négociations en cours avec l'Iran car il est trop tôt pour tirer des conclusions durables sur les conséquences d'un éventuel accord sur le régime de non-prolifération. En revanche, la question de la mise en place des accords de garantie et de l'universalisation des protocoles additionnels, qui figure également au rang des questions abordées avec l'Iran, sera probablement un point de controverse, notamment du fait de l'opposition d'Etats tels que le Brésil et l'Égypte. Enfin, la coopération dans le domaine du nucléaire civil, thématique du troisième pilier, cristallisera sans doute moins l'attention malgré les progrès importants enregistrés depuis 2010 en matière de sûreté et de sécurité nucléaires mais aussi de transferts de technologies, en particulier grâce au travail de l'AIEA.

Cependant, c'est bien la question de la tenue de la conférence sur une ZEADM au Moyen-Orient qui risque de créer le plus de tensions et qui pourrait, dans le pire des cas, aboutir à l'échec de la conférence. On peut en effet s'attendre à ce que les Etats arabes, menés par l'Égypte, déplorent la non-tenue de cette conférence qui constituait à leurs yeux un élément majeur du plan d'action de 2010. Le recensement des efforts entrepris pendant cinq ans par le facilitateur Jaakko Laajava pour définir une date et un programme —et en particulier plusieurs centaines de rencontres et de consultations avec les acteurs clés de la région—, ne suffira pas à répondre aux souhaits de ces Etats mais pourrait éviter une confrontation brutale. l'on se souvient de celle de en 2013, lorsque l'Égypte avait quitté le comité préparatoire pour protester contre « *the unacceptable and continuous failure to implement the 1995 Middle East Resolution* ».

Le peu d'attentes formulées à l'égard de cette conférence ne signifie donc pas l'absence d'enjeu pour cet événement qui reste central pour le régime de non-prolifération. Même si des désaccords profonds subsistent à son issue, des avancées sur des points techniques (sécurité nucléaire, matières fissiles,...) en consisteraient des avancées importantes.

UNION EUROPEENNE

L'UE et la conférence d'examen du TNP 2015 : quelle position commune ?

À la veille de la conférence d'examen 2015 du TNP, les difficultés rencontrées par l'Union Européenne (UE) pour adopter une position commune semblent constituer un reflet des tensions et des désaccords qui ne manqueront pas de diviser la communauté internationale à New York. L'UE a souvent mis en avant la variété des positionnements des Etats membres (deux Etats dotés, vingt membres de l'OTAN non dotés, plusieurs Etats très concernés par le désarmement voire neutres) comme un atout, créant un « microcosme » représentatif des différentes positions mondiales et permettant en interne de chercher des mesures de compromis constructives et susceptibles d'être perçues favorablement par l'ensemble des Etats membres. Cette année pour autant, plusieurs facteurs ont contribué à rendre ces points de divergence encore plus saillants et à rendre la constitution d'une position consensuelle encore plus complexe.

Tout d'abord, la nomination récente de la Haute représentante, Federica Mogherini, l'a encouragée à adopter une posture modérée en évitant les sujets pouvant susciter des débats trop marqués. Cela est d'autant plus vrai que la situation internationale est extrêmement complexe et que certains développements, en particulier les négociations avec l'Iran, sont toujours en cours, interdisant à ce stade de former des conclusions sur leur issue.

Le point le plus clivant a cependant été l'équilibre entre les piliers et la prise en compte de l'initiative sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. En effet, c'est l'Autriche, un Etat de l'Union particulièrement sensibilisé aux questions de désarmement, qui a accueilli la dernière conférence du mouvement en décembre 2014 (voir ONP n° 101), s'engageant fortement pour faire de la conférence un succès en convainquant un grand nombre d'Etats d'y participer (y compris au sein du P5) et pour que ses conclusions figurent au cœur des débats de la conférence d'examen. Ces positions, déjà fortement contestées en amont de la conférence de Vienne par le P5 et en particulier par la France, qui voit dans cette initiative une manœuvre de diversion vis-à-vis de la feuille de route de 2010 et une remise en cause de l'approche par étapes qui a prouvé son efficacité, sont devenues réellement controversées du fait de la publication par l'Autriche d'un serment en faveur de l'abolition des armes nucléaires.

Par ailleurs, la France et le Royaume-Uni ont dû de justifier des bilans perçus comme décevants en termes de désarmement, mais qui doivent être appréciés au vu de la situation internationale qui rend improbables de nouvelles réductions tant que les autres Etats dotés, reconnus ou non par le TNP, continuent de disposer d'arsenaux bien supérieurs à ceux des deux pays européens et que certains les étendent.

Dans ce contexte, l'Union n'aura pas l'opportunité d'avancer des propositions audacieuses lors de la conférence et devra se contenter d'un discours convenu, comme en témoigne une position commune qui insiste sur sa politique en faveur d'un « multilatéralisme efficace » et mentionne les éléments sur lesquels les différents Etats membres s'accordent, comme l'entrée en vigueur du TICE ou la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Elle pourra néanmoins mettre en avant certaines de ses initiatives, et en particulier les deux séminaires et l'atelier de travail organisés depuis 2011 par le consortium de l'UE sur la non-prolifération au sujet d'une ZEADM au Moyen-Orient ou encore son soutien financier à l'AIEA pour l'amélioration de la sécurité nucléaire. Des prémisses de cette position ont par ailleurs été exprimés par l'ambassadeur Jacek Bylica à Alger, lors d'un séminaire préparatoire à la conférence d'examen co-organisé par la Fondation pour la recherche stratégique et par l'IDRI, centre de recherches relevant du ministère des Affaires étrangères algérien. L'ambassadeur Bylica a ainsi mis en avant l'universalisation du TNP, l'abolition des essais nucléaires et la lutte contre le terrorisme lié aux armes de destruction massive comme trois priorités majeures pour la conférence.

La déclaration de l'UE à la conférence d'examen



Federica Mogherini à la conférence d'examen du TNP, 28 avril 2015 (source : European Commission Audiovisual Services)

Lors de son allocution le 28 avril 2015 à l'assemblée des Etats-membres, Federica Mogherini a comme prévu délivré un message nuancé et cherchant à trouver un équilibre entre les trois piliers du TNP. Elle a ouvert son intervention en évoquant sa satisfaction quant à l'accord de Lausanne entre le E3+3 et l'Iran en traduisant son espoir que ce premier pas aboutisse à un accord global. Elle a toutefois noté qu'une telle avancée nécessiterait la coopération pleine et entière de l'Iran avec l'AIEA, en particulier sur les dimensions militaires potentielles du programme.

Concernant le TNP, elle a indiqué qu'il reste une priorité des membres de l'Union et a appelé à une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de 2010. En matière de désarmement, elle a incité à davantage de progrès tout en notant les avancées majeures permises en particulier par la mise en œuvre du Traité *New Start*. Elle a évoqué le besoin de revitaliser la Conférence du désarmement, de négocier un accord sur les matières fissiles et d'aboutir à l'entrée en vigueur du TICE. Pour ce qui est du deuxième pilier, elle a logiquement dénoncé les activités nord-coréennes mais également le non-respect par la Syrie de son accord de garanties. Enfin, elle a mentionné la coopération autour des usages pacifiques du nucléaire en insistant sur la sécurité nucléaire et en rappelant les investissements de l'Union dans ce domaine.

Comme on pouvait s'y attendre, concernant la question très controversée de l'initiative sur les conséquences humanitaires, Mme Mogherini est restée mesurée en affirmant que l'UE « *note the ongoing discussion on the consequences of nuclear weapons in the course of which different views are being expressed including at the international conference in which not all EU states participated organised in Vienna* ».

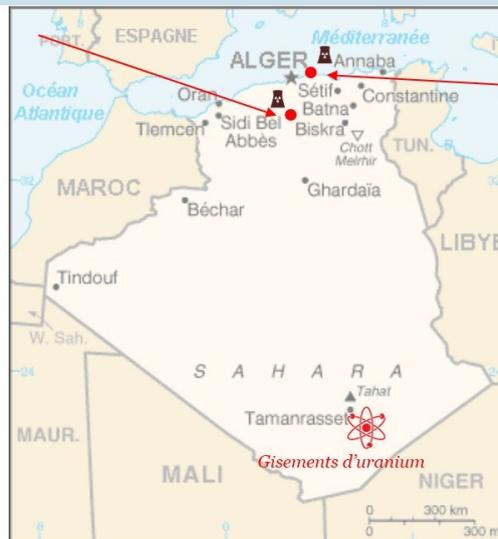
ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Le programme nucléaire algérien

Tout comme l'Égypte (voir ONP n°103), l'Algérie semble, en dépit de réserves importantes d'hydrocarbures, professer un intérêt renouvelé pour le nucléaire qui s'est récemment traduit par la signature d'un accord de coopération avec la Russie en septembre 2014. Cet accord, qui aborde un nombre important de thématiques (construction et entretien de réacteurs de puissance, gestion de déchets nucléaires, exploitation d'uranium et fabrication de combustible), devrait permettre à Alger de se doter d'un réacteur à eau pressurisée à l'horizon 2025, ayant en particulier pour vocation d'alimenter une usine de désalinisation ainsi que de diversifier le mix énergétique algérien. Des projets visant à exploiter commercialement les ressources en uranium du sud du pays sont également évoqués.

Réacteur de recherche d'Essalam (DZ-0002), Ain Oussera

- Construction débutée en 1988 par Zhongyuan Engineering Corporation (Chine), inauguration en 1993
- Réacteur à eau lourde, 15 MW
- Combustible fourni par la Chine (uranium enrichi à 3%)
- Autres installations du site : usine de production d'isotopes, laboratoires de cellules chaudes, réservoirs de stockage de déchets



Réacteur de recherche Nour (DZ-0001), Draria

- Construction débutée en 1987 par INVAP (Argentine), inauguration en 1989
- Réacteur à eau légère, 1 MW pour la production d'isotope
- Combustible fourni par l'Argentine (uranium enrichi à 20%)
- Autres installations du site : un site pilote de fabrication de combustible, finalisé dans les années 2000

Localisation des deux sites nucléaires algériens à ce jour

L'intérêt de l'Algérie pour l'énergie nucléaire n'est pas nouveau puisque le pays s'est doté de deux réacteurs de recherche entre 1989 et 1993 grâce à des contrats signés avec la Chine et avec l'Argentine. Ces installations avaient suscité des craintes auprès des spécialistes de la non-prolifération et de la communauté internationale en raison de la signature tardive du TNP (en 1995), de la production possible de plutonium sur l'un des sites, de son niveau élevé de sécurité et en particulier de la présence de missile surface-air SA-5 ainsi que du fort investissement de personnels militaires autour du projet. Les pressions internationales ont convaincu Alger de rejoindre le régime de non-prolifération (y compris le TICE et le Traité de Pelindaba) et d'accepter de placer ces installations sous garantie de l'AIEA. Ces décisions ont permis de lever a priori les doutes sur la nature du programme algérien et à plusieurs Etats d'envisager des coopérations civiles avec Alger.

Ainsi, cet accord fait suite à des rapprochements antérieurs avec la Russie (2007), les Etats-Unis (2007), la France (2008), l'Argentine (2008) et l'Afrique du Sud (2010), et à une volonté gouvernementale de construire une centrale nucléaire annoncée dès 2009 et réitérée en 2013. Pouvant être justifiée d'un point de vue économique, cette reprise du programme a néanmoins été perçue par certains comme une volonté de ne pas prendre de retard dans la maîtrise des technologies nucléaires alors que dans le sillon de l'Iran, de nombreux Etats de la région cherchent à acquérir des capacités civiles qui pourraient potentiellement être à la base de développements militaires. Il s'agirait ainsi de rejoindre la liste croissante d'Etats dont les capacités humaines et matérielles dans le champ nucléaire justifient leur caractérisation comme « Etats du seuil ».

Elle reflète également le positionnement constant de l'Algérie en faveur d'une conception extensive de l'Article IV du TNP concernant la coopération nucléaire civile. Cette position a notamment été à l'origine du soutien de l'Algérie à l'Iran à partir de 2002 et de la reprise des relations avec ce pays, puisque le président Bouteflika a notamment estimé qu'il est « inadmissible que soit contrarié le droit légitime et conventionnel des pays membres du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, d'acquérir les technologies nucléaires à des fins strictement pacifiques et de développement ». Ce prisme est également visible dans le refus—à ce jour—d'Alger de ratifier le protocole additionnel pourtant approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2004, vraisemblablement perçu comme intrusif et une facette de « nouvelles conditionnalités sur les droits légitimes des Etats parties au TNP à se doter de capacité scientifique et technique » par le Président algérien.

Se considérant comme un des leaders du Mouvement des Non-alignés, l'Algérie cherche à étendre son influence diplomatique en particulier sur les questions nucléaires, en se faisant le porte-voix des initiatives visant à créer une ZEADM au Moyen-Orient ou en accueillant en avril 2015 un séminaire préalable à la conférence d'examen du TNP, qui sera elle-même présidée par la diplomate algérienne Taous Feroukhi. Témoinnant publiquement d'une aversion particulière pour les essais nucléaires, le pays est également engagé pour l'entrée en vigueur du TICE et contre les essais de manière générale. Il affiche également des objectifs élevés en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme NRBC (en accueillant en particulier le secrétariat régional « Afrique du Nord » des centres d'excellence NRBC de l'Union Européenne) et la sécurité nucléaire. Cela s'est traduit par l'inauguration d'un institut de génie nucléaire en 2013 et la création d'un Master en sécurité nucléaire à l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene d'Alger. Alger participe également régulièrement aux ateliers consacrés à cette thématique et organisés par l'Union Européenne, Interpol ou l'AIEA.

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Perspectives et développements des capacités balistiques pakistanaises

Alors que le Pakistan développe ses missiles de croisière, comme nous l'évoquions dans l'ONP n°100, il travaille également à la modernisation de ses vecteurs balistiques, ce qui justifie de faire un point sur ces capacités et leurs deux filières (propulsion solide et liquide).

Après avoir tenté de développer des systèmes indigènes courte portée (Hatf 1 et 2), le Pakistan s'est tourné vers la Chine pour la constitution de sa filière balistique, les premiers missiles véritablement opérationnels étant des DF-11 (M-11) acquis au début des années 1990 (1993) et produits localement sous la dénomination Hatf-3. Ces missiles ont donné au Pakistan une première capacité de frappe courte portée. La famille aurait été progressivement déclinée autour des Hatf-4 et, éventuellement, des Hatf-6, de portée supérieure. L'expérience acquise dans la production de ces systèmes a permis ensuite le développement d'engins indigènes, qui s'est exclusivement concentrée dans le domaine des courtes portées. Parallèlement, pendant les années 1990, le Pakistan s'est constitué une capacité stratégique à partir des Hatf-5, dérivés directs des No Dong nord-coréens, qui constituent encore probablement l'essentiel de la capacité sur les longues portées (1300 à 1500 km).

Sur les courtes portées, le Hatf-3 (entre 250 et 400 km de portée) reste le système le plus répandu. Le nombre d'armes disponibles est estimé entre 30 et 80. Si l'on estime que 30 à 34 missiles auraient été initialement fournis par la Chine, la capacité de production pakistanaise demeure mal connue et les incertitudes sont renforcées par le partage probable des chaînes de production avec le Hatf-4. Huit essais auraient eu lieu, le premier d'entre eux en 2002. Le Hatf-3 est complété par le Hatf-4, longtemps assimilé au DF-15 (M-9) chinois, et désormais décrit comme une version allongée du Hatf-3. Il aurait été obtenu par rétro-ingénierie ou éventuellement par le développement conjoint avec la Chine d'un dérivé du DF-15. Initialement doté d'une portée de 700 km, une version longue portée (900 km) a été testée récemment. Selon les sources, 30 à 40 missiles seraient opérationnels.

Sur les portées plus longues, le Hatf-5 a été le premier missile permettant au Pakistan de cibler le nord de l'Inde à distance de sécurité, à partir de sites situés dans le nord-est du pays mais aussi d'emporter une arme nucléaire relativement lourde, correspondant selon toute vraisemblance aux premiers modèles développés par le Pakistan. Seuls 25 missiles seraient opérationnels. A terme, ces missiles devraient être remplacés par le Hatf-6 (Shaheen 2) voire le Hatf-6A (Shaheen 3) testé en avril 2015, missiles à propulsion solide de 2000 à 2750 km de portée dont l'origine est mal déterminée. Longtemps assimilé à un missile d'exportation chinois lui-même très mal connu (M-18), il s'agit d'un missile complexe aux technologies relativement évoluées (propulsion et corps de rentrée) laissant supposer une conception réalisée en étroite relation avec la Chine. Le nombre d'armes disponibles est estimé entre 12 et 30.



Missile Hatf-6 Crédits : Federation of American Scientists

Hatf-9 enfin marque une évolution majeure dans la doctrine d'emploi pakistanaise. D'une portée de 60 km et pouvant être tiré en salve (deux essais réalisés dans cette configuration en 2012), il a été en effet immédiatement caractérisé par les autorités pakistanaises comme un vecteur nucléaire destiné à frapper les unités militaires adverses, dans une logique de frappe de champ de bataille.

L'effort technologique pakistanaise porte actuellement sur deux directions principales : le développement des technologies manœuvrantes, pour contrer le développement des architectures antimissiles indiennes et la mise au point de missiles plus puissants, permettant d'accroître la capacité d'emport afin de leur adjoindre des têtes nucléaires multiples et des aides à la pénétration. Sans sous-estimer les capacités nationales du Pakistan, la mise en œuvre de ces programmes implique une aide substantielle de la Chine.



Missile Hatf-5 Crédits : Federation of American Scientists

Parallèlement, pendant les années 1990, le Pakistan s'est constitué une capacité stratégique à partir des Hatf-5, dérivés directs des No Dong nord-coréens, qui constituent encore probablement l'essentiel de la capacité sur les longues portées (1300 à 1500 km).

Fort des développements industriels et technologiques permis par la production de ces systèmes, le Pakistan a entrepris de moderniser sa composante très courte portée autour de systèmes purement nationaux. Le Hatf-1, initialement conçu comme une roquette lourde non guidée (inspirée du système de type Frog-7), a été modernisé dans les années 1990, par l'adjonction d'un système de guidage, donnant un missile d'une centaine de kilomètres de portée alors que le Hatf-2, initialement dérivé de la roquette lourde Hatf-1, est désormais un missile courte portée (260 km), opérant donc sur des portées comparables à celle du Hatf-3. Le développement du

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

40e anniversaire de la CIABT

Le 30 mars 2015, la CIABT a célébré le 40e anniversaire de son entrée en vigueur (26 mars). La célébration de la date d'entrée en vigueur présente l'intérêt de se dérouler un an avant la conférence d'examen suivante. Lors du 30e anniversaire organisé par l'ONG BioWeapons Prevent Project (BWPP) en 2005, l'objectif principal était de retrouver une dynamique après l'échec des négociations du groupe ad hoc et celui de la 5e conférence d'examen de 2001. L'introduction de rencontres d'experts annuelles et de réunions des Etats parties a rouvert le dialogue et ce « processus intersession » a fait passer les négociations multilatérales visant à renforcer la CIABT au second plan en portant une attention nouvelle à l'adoption de mesures réalistes devant être adoptées par les Etats parties. La traduction opérationnelle de cette réorientation est cependant restée floue jusqu'à la conférence d'examen de 2006, pendant laquelle l'ambassadeur pakistanais Masood Khan avait consacré beaucoup d'énergie à reconstruire des liens entre les Etats, fortement endommagés voire rompus lors du précédent exercice. Invité en tant qu'invité spécial pour ce 40e anniversaire, il a évoqué l'amertume prévalant dix ans plus tôt et la difficulté rencontrée pour redémarrer le dialogue. Il s'est félicité du rôle joué par le processus intersession, dont l'agenda a été ajusté à deux reprises pendant les 6e et 7e conférences d'examen, pour attirer de nouveaux acteurs issus d'organisations scientifiques et sanitaires, du secteur privé et de la société civile. Il a loué la collaboration récente avec d'autres organisations internationales, dont l'OMS, mais a également pointé les menaces nouvelles, en particulier terroristes et criminelles, qui défient la communauté internationale et a souligné le nécessaire renforcement de l'ISU (*Implementation Support Unit*) tant en terme de ressources humaines que de compétences.

Aujourd'hui, l'avenir de la CIABT est encore une fois incertain. Comme noté par l'Ambassadeur Khan, les rencontres intersessions ont eu l'intérêt d'attirer de nouveaux acteurs et de s'intéresser à des aspects négligés du traité, permettant ainsi sa meilleure application. Pour autant, depuis la 7e conférence d'examen tenue en 2011, une frustration considérable s'est accumulée du fait de l'incapacité des Etats parties à prendre des décisions lors des réunions annuelles. En effet, plusieurs pays, entre autres des NAM, ont insisté pour que seules les conférences d'examen puissent tirer des conclusions des rencontres intersessions, décider de nouvelles orientations ou actualiser l'interprétation partagée d'un article du traité. Pourtant, ni la 6e ni la 7e conférence d'examen n'a été en mesure d'adopter des décisions substantielles. Certains Etats soutiennent donc une reprise des activités de type « groupe ad hoc » en charge de négocier un document supplémentaire alors que d'autres préfèrent continuer avec un programme d'actions à mettre en place par les Etats. Dans tous les cas, des vues divergentes sur des questions de fond s'opposent.

La majeure partie de cette session commémorative a été consacrée aux déclarations des Etats dépositaires. John Walker, en charge de la maîtrise des armements au Foreign Office, a évoqué le rôle joué par le Royaume-Uni lors des grands progrès de la maîtrise des armements dans les années 1960, et en particulier sa proposition d'août 1968 de distinguer armes biologiques et armes chimiques, proposition qui n'avait alors pas recueilli beaucoup de soutien. Pourtant, après trois ans d'âpres négociations, la CIABT voyait le jour comme un traité à part entière. M. Walker a listé les défis qui se sont posés en 1975 à la convention et ceux qui persistent, en particulier la prise en compte des progrès technologiques et scientifiques, l'absence de mécanisme évaluant l'observation des obligations, le besoin d'équilibrer les objectifs de désarmement et coopération, universalisation...



A l'inverse, les Etats-Unis et la Russie ont tenu des discours très politiques, illustrant les alternatives les plus extrêmes pour l'avenir de la CIABT et définissant des enjeux antagonistes pour la 8e conférence d'examen de 2016. Mikhaïl Ulyanov, Directeur de la non-prolifération et de la maîtrise des armements au Ministère des affaires étrangères russe, a regretté l'absence de mesures de « contrôle international strict et efficace » du respect du Traité. Il a fait état d'une série d'occasions manquées et de tentatives échouées de le renforcer, avant de s'étendre sur une proposition russe présentée lors d'une manifestation connexe à la rencontre d'experts d'août 2014. S'inspirant du mandat encore ouvert du groupe ad hoc (qui s'est consacré à la négociation d'un protocole contraignant entre 1996 et 2001 avant que les Etats-Unis n'y mettent un terme), et réalisant que toute suggestion de mesure de vérification serait inacceptable, la proposition russe met en avant un mécanisme permettant d'enquêter sur une accusation d'usage d'armes biologiques et envisage des dispositions spécifiques en matière d'assistance et de protection. Elle contient également d'autres aspects, tels que le développement de la coopération internationale en matière d'usages pacifiques, la mise en œuvre par les Etats de mesures de confiance et la création d'un organe consultatif permanent chargé d'étudier les progrès scientifiques et technologiques. Une Organisation pour l'interdiction des armes biologiques serait chargée de ces différentes missions. Il a conclu son intervention en notant la faisabilité de cette proposition au vu d'une enquête conduite en 2014.

Représentant spécial des Etats-Unis à la CIABT, l'ambassadeur Robert Wood a de la même manière rappelé les priorités américaines pour la prochaine conférence d'examen. Identifiant la prolifération d'armes biologiques et le terrorisme comme la principale menace pour les quatre prochaines décennies, il a insisté sur l'importance de la mise en œuvre à l'échelle nationale et de la transparence qui signale aux autres Etats le bon respect de la convention. Pour ce qui est des progrès scientifiques et technologiques, il a mentionné comme réponse possible le contrôle aux exportations, les politiques de biosécurité et la sensibilisation. Il a également évoqué les recherches à double usage dites « préoccupantes » et a fait le lien entre la CIABT et les politiques de santé publique, puisque la préparation des Etats aux épidémies majeures, comme Ebola, est similaire à celle requise pour gérer les conséquences d'une attaque biologique. Il a fait référence au Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, une initiative lancée en 2014 qui inclut plus de 40 Etats et plusieurs organisations internationales dont l'OMS et Interpol. Tout en reconnaissant que cette initiative est distincte de la CIABT, M. Wood l'a présentée comme un exemple concret de coopération internationale telle que définie par l'article X de la convention.

Dans l'après-midi, le Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP) du Graduate Institute of International and Development Studies, le Geneva Centre for Security Policy et l'UNIDIR ont organisé un séminaire académique, durant lequel des experts ont présenté des propositions permettant de renforcer le traité et de mieux gérer les risques biologiques et les développements des sciences et des technologies.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Négociations avec l'Iran : enjeux et perspectives pour un accord final

Comme nous l'évoquons dans l'ONP n°101, dans un contexte de forte pression politique, le E3+3 et l'Iran sont parvenus en avril 2015 à un accord politique sur les restrictions de long terme du programme nucléaire civil iranien. Celui-ci est à ce jour succinct, puisqu'il s'appuie sur une [déclaration commune](#) brève entre Federica Mogherini et Mohammad Javad Zarif. Au niveau des Etats, le Département d'Etat américain a publié une [fiche détaillée](#) reprenant les principaux points et dont le contenu n'a pas été contesté par les autres parties aux négociations, notamment pour ce qui est des engagements chiffrés. Un tel document n'est pour l'instant pas disponible de manière officielle en anglais auprès des autorités iraniennes, bien qu'un [texte traduit par le Belfer Center](#) soit disponible sur le site du Ministère des affaires étrangères. En conséquence, de nombreux détails restent encore à définir (ou à rendre publics) d'ici l'été 2015.

Un point crucial dans ce domaine repose sur le système de vérification qui sera retenu. Élément fondamental de toute initiative de maîtrise des armements, ce système gagnera à être aussi précis que possible pour limiter les contestations possibles en termes d'interprétation. À ce jour, il semble que l'ensemble des parties s'accorde sur, en sus des éléments contenus dans le Protocole additionnel, la surveillance continue des usines de concentration de l'uranium, de production de centrifugeuses et les sites de stockage ainsi que la garantie de l'accès, par l'AIEA, à tous les sites jugés opportuns. Il convient néanmoins encore de définir le calendrier des visites et inspections, leurs éventuelles notifications préalables, les questions d'accès réglementés et les réponses à des refus d'accès.

Autre élément sensible, la levée des sanctions doit encore être examinée pour adopter un calendrier et une procédure acceptables par tous. La déclaration commune ne précise pas ces éléments, et la version américaine, qui estime que les sanctions onusiennes seront levées « *simultaneous with the completion, by Iran, of nuclear-related actions addressing all key concerns (enrichment, Fordow, Arak, PMD, and transparency)* » a déjà prouvé qu'elle pouvait être interprétée diversement puisque le président Rouhani a indiqué dès le 15 avril dans un [discours](#) que « *The end of the negotiations [between Iran and the P5+1 group] and the time of signing a [final] deal should be [the time of] declaring an end to and the lifting of cruel sanctions on the great Iranian nation* ». Les modalités techniques et légales du mécanisme de « snap-back » prévu par le document américain nécessiteront également des précisions.

Comme vu, la diplomatie américaine conserve la notion de PMD (*possible military dimension*) dans son interprétation de l'accord, en se référant au cadre de coopération établi entre l'Iran et l'AIEA. Ce point reste controversé puisque l'Agence a constaté le manque de progrès sur ce domaine dans son rapport de février 2015 et l'absence d'éclaircissements sur les deux éléments qui restent en suspens (amorçage d'explosifs brisants et calculs de transport de neutrons). Autre point de blocage prévisible, la fiche américaine décrit la future résolution du Conseil de sécurité comme intégrant des restrictions importantes sur les armes conventionnelles et en particulier les missiles balistiques. Or, l'Iran a régulièrement fait savoir qu'il souhaitait absolument restreindre l'accord aux aspects nucléaires. Des points plus mineurs pourront enfin faire l'objet de controverse d'interprétation, comme la recherche et le développement de nouvelles centrifugeuses après les dix années mentionnées dans la fiche du Département d'Etat.

Bien que la résolution de ces différentes controverses s'annonce complexe, il faut noter que les points de divergence ont tendance à être accentués par les détracteurs du processus diplomatique et répondent également à la nécessité pour les leaders politiques des deux camps de convaincre leur propre opinion publique et organes législatifs du succès de leurs négociations. Car la volonté réitérée, en particulier du Congrès américain, de donner son avis sur un accord final et de participer à la levée des sanctions constitue également une complication majeure dans l'achèvement du processus diplomatique.

Les apports de la position française au sein du P5+1

En 2013, à la veille de la conclusion de l'accord intérimaire, la France avait déjà témoigné de sa singularité dans le processus de négociations en insistant pour que le plan d'action conjoint fasse mention du réacteur d'Arak ([voir ONP n°87](#)). Encore une fois et dans les dernières heures avant la date limite de fin mars 2015 que s'était fixé le P5+1, la France a pesé de son poids pour que l'accord trouvé soit un rempart efficace contre l'utilisation du programme nucléaire civil à des fins militaires. Plusieurs points ont ainsi été mis en avant par les négociateurs français :

- L'importance de ne pas conclure un « mauvais accord » dans la seule optique de respecter un calendrier déterminé par des exigences de politique interne;
- Le besoin de négocier des restrictions significatives du nombre de centrifugeuses permis par l'accord;
- La nécessité d'inclure des mesures de vérifications solides avant tout processus de levée des sanctions onusiennes;
- L'exigence de s'inscrire dans un temps long en raison du caractère de long terme des activités nucléaires, et donc de maintenir les restrictions sur si possible 15 ans.

Cette position repose sur l'expérience acquise par la diplomatie française (et en particulier l'équipe chevronnée de négociateurs) en matière de négociations nucléaires avec l'Iran, qui remonte aux premières ouvertures de l'Union Européenne en 2003 et lui a souvent montré le manque de fiabilité des négociateurs iraniens. Par ailleurs, la France estime que le dossier nucléaire ne doit pas être bâclé dans l'espoir—discutable—d'opérer un rapprochement stratégique avec l'Iran permettant de résoudre les nombreuses crises de la région.



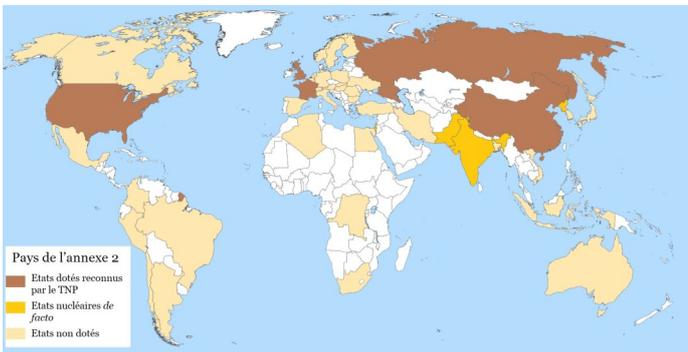
Laurent Fabius et John Kerry évoquent le dossier iranien, 7 mai 2015, Paris

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Nuclear latency and the future strategic Environment, Michael Malyshev, *Strategic Insights* n°83, Australian Strategic Policy Institute, mars 2015

Adoptant un angle « Asie-Pacifique », Michael Malyshev examine dans ce document le concept de seuil nucléaire (« nuclear latency ») au regard de l'environnement stratégique actuel. Il en déduit plusieurs recommandations pour la communauté internationale et en particulier pour l'Australie.

Ainsi, en examinant les définitions traditionnellement retenues, il constate que la notion requiert la combinaison de capacités techniques avec une intention de maîtriser des technologies liées au nucléaire, et estime que les Etats qui répondent à ces deux critères correspondent pour l'essentiel



Les Etats de l'annexe 2 du TICE, dont les non-dotés correspondent à la notion d'Etats du seuil développés par Michael Malyshev

à la liste de l'Annexe II du TICE, à l'exception des Etats dotés ou reconnus comme puissances nucléaires. Cependant, seuls quelques Etats de cette liste maîtrisent l'ensemble du cycle nucléaire. Par ailleurs, aucun ne semble prêt aux nombreux sacrifices inhérents à l'abandon du TNP. Pour l'auteur, leur définition peut néanmoins s'avérer utile pour que des organisations comme l'AIEA et l'OTICE puissent concentrer leurs ressources sur les Etats présentant les plus forts « risques » de prolifération.

Par ailleurs, les discussions autour du renouvellement de l'accord de coopération nucléaire entre la Corée du Sud et les Etats-Unis, d'une part, et les débats sur la gestion du combustible au Japon, d'autre part, illustrent à ses yeux le fait que les Etats du seuil peuvent susciter des interrogations en termes de non-prolifération et ce malgré des bilans exemplaires en la matière.

Dans ce contexte, l'auteur insiste sur l'importance de la crédibilité de la dissuasion élargie, et recommande à la communauté internationale de poursuivre l'initiative de Sommets sur la sécurité nucléaire, de renforcer l'*Asia-Pacific Safeguards Network*, d'améliorer les échanges et le partage en termes de renseignement (notamment vis-à-vis de la Corée du Nord). Plus spécifiquement, il estime que l'Australie doit poursuivre son engagement au sein du *Non-Proliferation and Disarmament Initiative* (NPDI) ainsi que participer au nouvel *International Partnership for Nuclear Disarmament Verification* (IPNDV) lancé par les Etats-Unis en décembre 2014.

Building the Bomb: Nuclear Proliferation in Authoritarian States, *RUSI Journal*, vol. 160, n°1, février 2015

Comme le démontrent les négociations récentes avec l'Iran, la communauté internationale tend à s'inquiéter davantage des risques de prolifération dans les Etats autoritaires que dans les Etats démocratiques. Ceci peut se justifier par l'idée que la possession de la bombe par des mains non-démocratiques est intrinsèquement plus risquée. Mais cela n'est pas forcément légitime d'un point de vue concret, si l'on se centre sur les capacités d'un Etat à se doter d'armes nucléaires, selon cette étude conduite par Ben Challis pour le *RUSI Journal*.

L'auteur estime en effet que les Etats autoritaires ont plus de difficultés à mener à bien un programme nucléaire, et que s'ils y parviennent, cela se fait plus lentement et de manière plus coûteuse.

Il justifie cette thèse par trois arguments :

- Tout d'abord, les Etats non-démocratiques ont des difficultés à se procurer les matières et technologies nécessaires à la conduite d'un programme nucléaire en raison de leurs relations souvent tendues avec la communauté internationale.
- Deuxièmement, les démocraties tendent à échanger et conduire des partenariats stratégiques en priorité avec d'autres démocraties. Par ailleurs, elles sont en grande majorité les détentrices des technologies nucléaires. Ceci conduit à exclure du champ nucléaire les Etats autoritaires.
- Au niveau interne, les Etats autoritaires sont souvent plus fermés aux échanges, pratiquent la censure et s'insèrent peu dans les réseaux internationaux. Leurs scientifiques peuvent donc être amenés à manquer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un programme nucléaire. De fait, les expériences acquises à l'étranger ont été cruciales dans la réussite des programmes indiens, pakistanais et sud-africains.
- Par ailleurs, les régimes autoritaires ont souvent des difficultés à travailler avec la communauté scientifique. En effet, ils exercent souvent un contrôle pesant et contre-productif sur le travail de recherche. Au Brésil, le gouvernement et les équipes de recherches nucléaires étaient ainsi en totale opposition. L'URSS représente un contre-exemple puisque ces physiciens, notamment nucléaires, jouissaient d'une autonomie importante et d'un très fort prestige.
- Enfin, les régimes autoritaires peuvent s'appuyer sur des systèmes de clientélisme et de corruption qui nuisent à leur efficacité dans la mise en œuvre de programmes complexes de ce type.

Pour l'auteur, ces cinq arguments expliquent pourquoi les régimes autoritaires sont moins propices que les démocraties à se doter d'armes nucléaires. Il en conclut la nécessité de réduire le sentiment d'insécurité de certaines démocraties, en particulier en Europe de l'Est et en Asie, pour écarter toute tentation nucléaire qui resterait particulièrement déstabilisante.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Upholding the Nuclear Non-Proliferation Treaty

A quelques semaines de l'ouverture de la conférence d'examen du TNP 2015, Thomas Countryman, US Assistant Secretary of State for International Security and Non-proliferation, a présenté les perspectives américaines en matière de désarmement et de non-prolifération lors d'une conférence organisée par l'IISS à Washington le 6 mars 2015.

Rappelant l'importance du TNP et d'assurer la réussite de la conférence d'examen, M. Countryman a mentionné les initiatives américaines susceptibles de satisfaire les Etats non-dotés lors de ce forum. Ainsi, il a évoqué la transparence du gouvernement en matière de capacités, de doctrine et d'état d'alerte, indiquant que le rapport remis à New York en avril 2015 serait encore plus précis que celui de 2014. Il a également mentionné l'ouverture de laboratoires nucléaires nationaux à des officiels étrangers.

Pour ce qui est des priorités américaines lors de cette conférence, M. Countryman a évoqué l'application des protocoles additionnels de l'AIEA et la diffusion du state-level concept, via en particulier un financement adéquat de l'Agence, ainsi que la réflexion autour du droit de retrait au TNP. En termes d'usage pacifique, il a rappelé l'engagement américain auprès de l'AIEA et a indiqué qu'un bilan des Sommets sur la sécurité nucléaire serait réalisé et que les Etats-Unis marqueraient leur soutien en faveur d'une banque internationale de combustible au Kazakhstan. En matière de désarmement, il a noté qu'une doctrine russe re-priorisant les armes nucléaires entraverait les efforts bilatéraux de réduction des stocks d'armes, mais que Washington était toujours disposé à négocier une réduction supplémentaire d'un tiers à l'expiration de New Start. Concernant la ZEADM au Moyen-Orient, il a noté les progrès réalisés et espéré que les cinq rencontres informelles récentes entre délégations arabes et israéliennes permettent de fixer une date et un programme pour la tenue d'une conférence.

The Iran Nuclear Talks and Their Implications: An Indian Perspective

Invité par la *Carnegie Endowment for Peace*, l'ancien ambassadeur indien à Téhéran K.C. Singh a évoqué les conséquences d'un potentiel accord avec l'Iran pour la péninsule indienne mais aussi pour l'ensemble de la région, en revenant sur les rapports de force entre les différentes nations depuis l'Antiquité. Du fait de sa bonne connaissance de la société iranienne, il a pesé l'ensemble des facteurs sociaux et politiques pouvant influencer la politique de Téhéran dans la région, en insistant notamment sur le facteur religieux.

En ce qui concerne l'Inde, il a estimé que les négociations en cours avaient peu de résonance car New Dehli n'avait pas beaucoup d'intérêts commerciaux dans la région et qu'au niveau stratégique, les conséquences d'une nucléarisation de l'Iran ne pouvaient être qu'indirectes *via* une déstabilisation du Pakistan ou du Golfe.

En revanche au niveau régional, il a pointé le rééquilibrage probable en faveur de l'Iran provoqué par la conclusion d'un accord, d'autant que le contexte est déjà favorable à la République islamique en raison des crises que traverse le Moyen-Orient, en particulier du fait de l'activité de Daesh en Irak et en Syrie. Pour cette raison, il a recommandé aux négociateurs et en particulier aux Etats-Unis de faire œuvre de pédagogie à l'égard d'Israël et des pays du Golfe pour éviter qu'ils ne soient surpris par un accord perçu comme contraire à leurs intérêts sécuritaires.



L'ambassadeur K.C. Singh, crédits : Carnegie Endowment for International Peace

AGENDA

CONFÉRENCES

13 mai 2015 : [Countering WMD: A Changing Landscape?](#), National Defense University, Washington DC

4 juin 2015 : [UK PONI 2015 Annual Conference](#), RUSI, Londres

10 juin 2015 : [Rethinking deterrence and assurance](#), Wilton Park, Wiston House

EVENEMENTS

6-24 avril 2015 : [Commission du désarmement](#), Nations Unies, New York

27 avril-22 mai 2015 : [Conférence d'examen du TNP](#), Nations Unies, New York

28 avril 2015 : [Symposium on the Non-Proliferation Treaty Nuclear Disarmament, Non-proliferation, and Energy Fresh Ideas for the Future](#), Nations Unies, New York

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS (rédacteur en chef); Emmanuelle Maitre, Chargée de recherche, FRS (rédaction—diffusion); Jean-Pascal Zanders, chercheur associé (rédaction)

Contact : b.hautecouverture@frstrategie.org